

**Thèmes et documents relatifs à l'emploi du feu et au débroussaillage en libre accès
sur le site internet de la Préfecture de l'Aude**

www.aude.gouv.fr

L'accès à ce sommaire est obtenu par ce Cheminement :

Politiques publiques – Environnement - Environnement et Développement - Forêt

Défense des forêts contre les incendies (DFCI)

- Débroussaillage
- Emploi du feu
- Politique de prévention
- Prévention du risque feux de forêts

Débroussaillage

Obligations des particuliers et des gestionnaires d'infrastructures linéaires

- Corps de l'arrêté préfectoral
- Annexes de l'arrêté préfectoral
- Cartographie dynamique/Obligations des gestionnaires des routes
- Cartographie dynamique/Obligations des gestionnaires de lignes électriques
- Fiche 1 – En quoi consiste le débroussaillage
- Fiche 2 – Quelle surface doit être débroussaillée
- Fiche 3 – Qui doit débroussailler
- Courrier-type de demande d'autorisation d'intervention sur fonds voisins

Prévention feux de forêts

- Reportage et accès à :
 - Consulter la carte actualisée chaque jour
 - Consulter l'arrêté
 - Télécharger le dossier de presse
 - Télécharger le communiqué de presse
 - Toutes les informations sur la prévention "feux de forêts" → Retour à "Défense des forêts contre les incendies (DFCI)"

Emploi du feu

- Fiche synthétique des interdictions et prescriptions
- Communiqué de presse : Emploi du feu
- Arrêté préfectoral
- Imprimé pour incinération de végétaux coupés
- Imprimé pour incinération de végétaux sur pied

Politique de prévention

- Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) 2008 – 2014
 - Introduction et sommaire
 - Rapport de présentation
 - Document d'orientation
 - Prorogation du PDPFCI jusqu'à début 2018

Prévision du risque Feux de forêts

- Consulter la carte "Risques feux de forêts"
- Prévision – risque – météo messageinter – campagne

Bon à savoir pour les randonneurs et entrepreneurs :

En période estivale, la prévision du risque de feu de forêt est mise à disposition quotidiennement au 04 68 71 76 98 et est également consultable dans le document du site, actualisé chaque jour.

Défrichement et forêt de production

- Autorisation de défrichement (article L341-1)
 - Notice d'information à l'attention des demandeurs d'autorisation de défrichement.
 - Notice explicative pour le demandeurs d'examen au cas par cas
 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
 - Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
 - Demande d'autorisation de défrichement.